

Tableaux du commerce et de la navigation pour l'exercice clos le 30 juin 1888.—(M. Bowell.)

Rapports, états et statistiques des revenus de l'intérieur du Canada pour l'exercice clos le 30 juin 1888.—(M. Costigan.)

COMITÉ DES DÉBATS.

M. BOWELL : M. l'Orateur, avant l'appel de l'ordre du jour, je désire, avec le consentement de la Chambre, présenter la motion ordinaire relative à la nomination du comité des *Débats*. Voici cette motion :

Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre ; le dit comité devant être composé de M. M. Baker, Béchard, Charlton, Colby, Devin, Desjardins, Ellis, Innes, Vanasse, Sriver, Somerville, Taylor, Tapper et Weldon (Albert).

Ces messieurs sont les mêmes qui ont fait partie du comité depuis deux ans, à l'exception de M. Royal. Il est proposé de substituer M. Vanasse à M. Royal.

M. LAURIER : A propos de cette motion je désire demander à l'honorable député si ce comité est en somme le même qui a été nommé l'an dernier.

M. BOWELL. Les noms sont absolument les mêmes, à l'exception de celui de M. Vanasse qui remplace M. Royal, aujourd'hui lieutenant gouverneur des territoires du Nord-Ouest.

Motion adoptée.

PRESENTATION D'UN DÉPUTÉ.

EDWARD COCHRANE, écrl., député de Northumberland-Est, ayant prêté le serment conformément à la loi et signé le rôle qui le contient, est présenté par sir John A. Macdonald et M. Taylor.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

La Chambre entre en délibérations au sujet du discours de Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. WHITE (Cardwell) : En me levant, M. l'Orateur, pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône, je dois demander à la Chambre cette indulgence et cette bienveillance dont les jeunes députés ont toujours été l'objet à leurs débuts. J'en ai d'autant plus besoin qu'il m'est impossible, en prenant la parole dans cette enceinte, de ne pas me rappeler les circonstances qui m'ont valu l'honneur d'être envoyé ici. Lors de la dernière réunion de cette Chambre, il y a un an, une autre voix s'est fait entendre au nom du comté de Cardwell, celle d'un homme dont les états de service m'ont mérité, dans l'opinion de ses commettants, population généreuse et loyale, d'être appelé à lui succéder ici.

Depuis la prorogation du parlement nous avons reçu les adieux d'un gouverneur général et souhaité la bienvenue à son successeur, et je suis sûr de n'être que l'interprète de tous les membres de cette Chambre en disant, que depuis son arrivée au milieu de nous, lord Stanley, le gouverneur général actuel, a prouvé qu'il apprécie l'importance du Canada, la magnificence de ses ressources et les moyens que nous avons d'en faire un pays puissant et prospère, allié à la Grande-Bretagne. Plus que cela, M. l'Orateur, il a prouvé qu'il partage les aspirations du peuple canadien qu'il a invité, dans ses discours prononcés au pays, à cultiver un sentiment national et à conserver à la Confédération son caractère de pouvoir central ; et, je crois pouvoir exprimer avec confiance la conviction, qu'à l'expiration de son terme d'office, lorsqu'il dira adieu au pays, la population canadienne sera unanime à reconnaître les efforts sincères de lord Stanley, pour coopérer avec elle, dans tout ce qui peut contribuer à la prospérité du pays, au développement de ses

ressources matérielles, et au maintien des liens constitutionnels qui unissent les provinces du Canada entre elles.

La première question mentionnée dans le discours de Son Excellence est d'une très haute importance ; c'est celle des pêcheries. Tous les membres de cette Chambre doivent regretter que le sénat américain ait rendu inefficaces les travaux de la commission internationale qui s'est réunie, à Washington, il y a un peu plus d'un an. Depuis la prorogation du parlement, M. l'Orateur, depuis la discussion très approfondie qui s'en est faite dans cette enceinte, la question des pêcheries a subi plusieurs phases. On se souvient que le président Cleveland avait consenti à la nomination d'une commission internationale. Il s'est, sans doute, de temps à autre, renseigné exactement sur les travaux de cette commission, et voici en quels termes il a soumis au sénat le traité qu'elle avait élaboré :

J'approuve le traité, parce que je crois qu'il offre, sur une base honorable et juste pour les deux parties intéressées, une solution satisfaisante, pratique et définitive de la question difficile et irritante à laquelle il se rapporte.

Or, M. l'Orateur, après un débat de quelques mois, le sénat américain rejetait la convention par un vote absolu de parti, et deux jours après, le président Cleveland adressait au Congrès son message de représailles. Tout le monde doit regretter profondément que ce message ait vu le jour, et je n'exagère pas en affirmant que la position prise par le président des Etats-Unis, dans ce document, a été illogique et inconséquente, diamétralement opposée à l'attitude qu'il avait tenue jusque-là au sujet de cette question.

Il me semble, M. l'Orateur, que j'ai raison de prétendre que ce message a été dicté par les besoins des partis politiques aux Etats-Unis, qui, à la veille d'une élection générale, se sont à tour de rôle montrés hostiles au Canada pour gagner les sympathies des anglophobes américains.

Qu'on me permette de dire un mot de ce message de représailles. Le président commence par y renouveler son approbation de la convention faite peu de temps auparavant entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, voici ses paroles :

Je crois sincèrement que ce traité, qui vient d'être rejeté au sénat, répondait aux besoins actuels, et que ses dispositions nous mettaient pleinement à l'abri d'incidents irritants pour l'avenir, et nous assuraient des rapports amicaux et intimes avec nos voisins, sans sacrifice pour notre dignité et notre fierté nationales.

On voit donc qu'il a de nouveau approuvé expressément le traité conclu entre les deux nations. Puis il expose sa politique de représailles dont le prétexte apparent, pour citer ses paroles, était que :

En interdisant sur leur territoire le transport en entrepôt, franc de droits, du poisson pris par nos pêcheurs, les autorités canadiennes nous ont enlevé le seul avantage qu'elles pussent nous accorder, et auquel il nous est impossible de suppléer.

C'est-à-dire, que le peuple canadien était menacé d'une rupture de relations commerciales, non pas parce qu'il avait refusé de négocier, ou d'accepter une nouvelle convention relativement aux pêcheries, mais parce que la majorité républicaine du sénat avait rejeté le projet arrêté par la commission internationale. Il est vrai que le Canada a refusé, et refuse encore, si je ne me trompe, le privilège du transit du poisson ; et sur quoi s'appuie-t-il pour agir ainsi ? Sur le traité de 1818 ? Oui, sans doute ; mais non pas uniquement sur l'interprétation donnée à ce traité par l'Angleterre et le Canada. Il a une autre justification plus grande peut-être, c'est la reconnaissance complète et absolue par le gouvernement américain du droit qu'a le Canada de refuser ce privilège. Le traité conclu en février dernier, le traité qu'a approuvé le président Cleveland admettait toutes les réclamations essentielles formulées par le Canada dans la Convention de 1818. Par ce traité il était interdit aux pêcheurs Américains d'acheter des provisions, de la boitte, de la glace, des sennes, des lignes et tous autres approvisionnements ou attirails de pêche ; de transborder